

POUR UNE RÉGION GUADELOUPE
DURABLE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE



Dossier de Presse

BUDGET PRIMITIF 2019

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

30 JANVIER 2019

■ HÔTEL DE RÉGION À BASSE-TERRE

LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET PRIMITIF 2019

De la présentation du budget primitif 2019, ressortent des chiffres significatifs pour l'engagement des politiques publiques et des priorités régionales.

Le Projet de budget primitif 2019, en mouvement budgétaire, s'élève à la somme de **573,89 millions d'euros...**

soit 261,58 millions d'euros en section d'investissement et 312,31 millions d'euros en fonctionnement.

Ainsi, l'analyse par politique publique permet d'identifier les grandes masses budgétaires suivantes en investissement :

1. Plan d'urgence Eau

Dans le cadre de la stratégie régionale d'accompagnement des EPCI et pour faire face à la crise chronique de la distribution en eau potable et pour leur permettre de se concentrer sur leurs actions de restauration de leurs capacités techniques et financières, la région a fait le choix d'investir dans la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions prioritaires validé lors de la CTAP du 1^{er} février 2018.

La Région assure la maîtrise d'ouvrage de 14 opérations pour un coût total de 36,3 M€, les études opérationnelles sont en cours pour une prise d'effet des travaux courant 2019.

2. Politique énergétique

- poursuite de la rénovation de l'éclairage public en Guadeloupe (maîtrise d'ouvrage Région et communes) : 2,1 M€
- Programme régional énergie : 3,3 M€

3. Politique environnementale

- Actions en matière de déchets : 3,5 M€ réalisation des 8 déchèteries en maîtrise d'ouvrage régionale (Pointe-Noire, Terre de Bas et Bouillante)
- Système de pompage d'ampleur des sargasses : 3 M€
- Aménagement du littoral : 1,06 million d'euros

4. Aménagement du territoire : 32,7 millions d'euros dont

- Aide au développement des communes : 3,5 M€ d'euros
- TIC : 15,4 M€
- Confortement parasismique : 3,5 M€
- Aides à l'amélioration de l'habitat : 6,5 millions d'euros

5. Actions économiques

- SAGIPAR abondement du FIRG : 1,9 millions d'euros
- Subvention équipement SEM de patrimoine (rénovation hôtel Saint-Georges) : 1 millions d'euros

- Développement touristique : 9 millions d'euros
- Programme régional de recherche : 1,8 millions d'euros

6. Croissance Verte et Bleue

- Soutien à l'économie rurale : 6,86 millions d'euros
- Soutien à la filière pêche et aquaculture : 1,7 millions d'euros

7. Formation professionnelle et enseignement : 39 millions d'euros, dont :

- 3eme tranche locaux Guadeloupe Formation (Petit-bourg) : 1,6 millions d'euros
- Rénovation et équipements des CFA: 6,2 millions d'euros
- Travaux dans les lycées et reconstruction : 29,1 millions d'euros

8. Transport 38,6 millions d'euros, dont :

- Mise en place du bus des mers : 1 million d'euros
- Travaux de voirie : 32,8 millions d'euros
- Travaux d'intérêt régional : 4,5 M€ d'euros

MIEUX COMPRENDRE LE BUDGET DE LA RÉGION

Qu'est-ce que la procédure budgétaire ?

La procédure budgétaire débute par le Débat d'Orientation Budgétaire. Ensuite, le budget primitif est voté après avis du Conseil économique et social régional. Des modifications peuvent être ensuite apportées par le biais de décisions budgétaires modificatives ou d'un budget supplémentaire. En fin d'exercice, l'arrêté des comptes est constaté lors de l'adoption du compte administratif par l'assemblée délibérante. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi par le comptable public.

Contact Presse : fmoutou@cr-guadeloupe.fr / 0690 47 47 79